

SOVEC

- 6 SEP. 2011

SOJEC
société d'avocats

B.P 276
20, rue Fernand Pelloutier
38453 Echirolles CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 50

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3 000 000 euros
Siège social à ECHIROLLES (38130)
20 Rue Fernand Pelloutier

061 500 542 RCS GRENOBLE

Sous le N°

7306
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

D. r. v

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 11 juillet 2011

L'an deux mille onze,
Le 11 juillet,
A 11 heures,

Les associés de la société SOVEC, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 000 €, divisé en 17.217 parts de 174,25 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à l'Hotel CARINA à GAP (05), sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de 150 parts sociales
Société CABINET P. A. & ASSOCIES, propriétaire de 1021 parts sociales
Société CABINET HLCB & ASSOCIES, propriétaire de 1041 parts sociales
Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de 38 parts sociales
Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Rolland NINO, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Jacques BUISSON, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Eric ZABE, propriétaire de 318 parts sociales
La Société SOVEC PARTICIPATIONS FINANCES, propriétaire de 1208 parts sociales
Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de 100 parts sociales
Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur David BRENOT, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur John ELMS, propriétaire de 1171 parts sociales
Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de 130 parts sociales
~~Monsieur Grégoire BISSON, propriétaire de 130 parts sociales~~

Sont représentés

Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de 1171 parts sociales
La Société CABINET J. G. & ASSOCIES, propriétaire de 1071 parts sociales
Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de 100 parts sociales
Madame Martine PACCOUD, propriétaire de 1171 parts sociales
Monsieur Pierre Maxime REJOL, propriétaire de 100 parts sociales
Monsieur Jean Jacques TAGNARD, propriétaire de 100 parts sociales
Monsieur Gregoire BISSON, par procuration de 130 parts sociales

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents ou représentés possédant *1217* parts, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rolland NINO, co-gérant associé.

Monsieur Christian MURAZ, Commissaire aux Comptes titulaire, est excusé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation de cession de parts ; agrément de nouveaux associés,
- Modification corrélative des statuts,
- Autorisation de nantissement de parts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

B/ AU TITRE DE L' ASSEMBLEE ORDINAIRE

- Nomination d'un co-gérant en remplacement d'un co-gérant démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- une copie de la demande d'agrément,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A/ AU TITRE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Jacques BUISSON de céder :

- à la société « CABINET G. BARBIN & ASSOCIES », SARL au capital de 10 000 € dont le siège est à BASSENS (73000) Le Praz du Nant n° 16 : 1078 parts sociales lui appartenant dans la Société,

- à chacun des associés suivants 7 parts sociales lui appartenant dans la société :

Monsieur Bruno BILLAUD,
Monsieur Alain BOUILLOT,
Monsieur David BRENOT,
Madame Isabelle BRISARD,
Société CABINET HLCB & ASSOCIES,
Société CABINET J. G. & ASSOCIES,
Société CABINET P.A. & ASSOCIES,
Monsieur Xavier CODDET,
Monsieur John ELMS,
Monsieur Rolland NINO,
Madame Martine PACCOUD,
Madame Anne ROUMENOFF,
Monsieur Pierre TRINQUIER,

Et à Monsieur Eric ZABE, 2 parts sociales

déclare agréer expressément la société « CABINET G. BARBIN & ASSOCIES en qualité de nouvel associé et autoriser les cessions entre associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.217 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à Monsieur Bruno BILLAUD, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 15 à 1.117, 2.629 à 2.635, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710, 12.742 à 12.756, 12.988 à 13.017, 12 877 et 4792 à 4798, ci..... 1.178
- à Monsieur Alain BOUILLOT, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 1.132 à 2.234, 2.622 à 2.628, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716, 12.727 à 12.741, 12.958 à 12.987, 12 878 et 4799 à 4805, ci 1.178
- à Mademoiselle Justine GAIRAUD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.236 à 2.334, 12879, ci..... 100
- à Monsieur Philippe ASTOLFI, propriétaire de cent cinquante parts portant les n° 2.335 à 2.484, ci..... 150
- à Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND, propriétaire de cent trente parts portant les n° 2.485 à 2.614, ci..... 130
- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci..... 100
- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.650 à 2.656, 2.887 à 3.989, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846, 13.078 à 13.107, 12 880 et 4841 à 4847 ci..... 1.178
- au CABINET G. BARBIN & ASSOCIES, propriétaire de mille soixante dix huit parts portant les n° 4004 à 4777, 4848 à 5106, 8387 à 8395, 10729 à 10734, 13048 à 13077, ci..... 1.078
- à Monsieur John ELMS, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.671 à 2.677, 6.238 à 7.340, 8.414 à 8.422, 10.747 à 10.752, 12.847 à 12.861, 13.168 à 13.197, 12 883 et 4827 à 4833 ci..... 1.178
- au Cabinet P. A. & ASSOCIES, propriétaire de mille vingt huit parts portant les n° 2.615 à 2.621, 7.341 à 8.338, 12.928 à 12.943 et 4820 à 4826, ci..... 1.028
- à Monsieur Rolland NINO, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.685 à 2.691, 8.423 à 8.431, 8.472 à 9.574, 10.753 à 10.758, 12.802 à 12.816, 13.228 à 13.257, 12 884 et 12794 à 12800, ci..... 1.178

- à Madame Martine PACCOUD, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.692 à 2.698, 8.432 à 8.440, 9.589 à 10.691, 10.759 à 10.764, 12.757 à 12.771, 13.258 à 13.287, 12 885 et 4806 à 4812, ci.....	1.178
- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille deux cent huit parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.889 à 12.905, 13.384 à 14.871 et 16.492, ci.....	1.208
- à Monsieur Pierre TRINQUIER, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.699 à 2.705, 2.815 à 2.826, 8.441 à 8.449, 10.765 à 10.770, 12.817 à 12.831, 13.288 à 13.305, 14.886 à 15.988, 12 886 et 4834 à 4840, ci.....	1.178
- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent vingt portant les n° 2.713, 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701, 15.991 à 16.291, 12801 et 12881, ci.....	320
- à Monsieur David BRENOT, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.636 à 2.642, 8.369 à 8.377, 10.717 à 10.722, 12.862 à 12.876, 13.018 à 13.033, 16.493 à 17.609, 12 887 et 12787 à 12793, ci.....	1.178
- à Monsieur Xavier CODDET, propriétaire de mille cent soixante dix huit parts portant les n° 2.657 à 2.663, 8.396 à 8.404, 10.735 à 10.740, 11.810 à 12.726, 12.911 à 12.925, 13.115 à 13.130, 16.292 à 16.491, 12 888 et 4778 à 4784, ci.....	1.178
- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de quarante cinq parts portant les n° 2.706 à 2.712, 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.344 et 2643 à 2649, ci.....	45
- au Cabinet J.G. & ASSOCIES, propriétaire de mille soixante dix huit parts portant les n° 2.678 à 2.684, 8.450 à 8.457, 10.771 à 11.808, 12.926, 12.927, 13.198 à 13.213 et 4813 à 4819, ci.....	1.078
- à Monsieur Grégory BARBIN, propriétaire de cent parts portant les n° 1 à 7, 1.118 à 1.124, 2.873 à 2.879, 3.990 à 3.996, 5.107 à 5.113, 6.224 à 6.230, 8.458 à 8.464, 9.575 à 9.581, 14.872 à 14.878, 15.989, 12.951 à 12.957, 13.041 à 13.047, 13.131 à 13.137, 10.697 à 10.698, 12.906 à 12.910, 10.704, 13.221 à 13.227, ci.....	100
- à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, propriétaire de cent parts portant les n° 8 à 14, 1125 à 1131, 2.880 à 2.886, 3.997 à 4.003, 5.114 à 5.120, 6.231 à 6.237, 8.465 à 8.471, 9.582 à 9.588, 14.879 à 14.885, 15.990, 12.944 à 12.950, 13.034 à 13.040, 13.108 à 13.114, 10.692 à 10696, 8.345, 8.346, 10.703, 13.214 à 13.220, ci.....	100
- au Cabinet HLCB & ASSOCIES, propriétaire de mille quarante huit parts portant les n° 5121 à 6161 et 4785 à 4791 ci.....	1 048
- à Monsieur Grégoire BISSON, propriétaire de cent trente parts portant les n° 2 664 à 2 670, 6 162 à 6 223, 8 405 à 8 413, 10 741 à 10 746, 12 772 à 12 786, 12 882 et 13 138 à 13 167, ci.....	130
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	17.217

Les soussignés déclarent expressément que les parts représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus, correspondant à leurs apports respectifs et sont toutes entièrement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de la société CABINET G. BARBIN & ASSOCIES d'affecter en nantissement au profit du Crédit Agricole des Savoie les 1071 parts qu'elle va acquérir dans la Société, en garantie d'un prêt de 550 000 € sur 120 mois au taux de 3.65 %, destiné à financer l'acquisition des parts, décide de donner son consentement à ce nantissement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour constater par un procès-verbal dressé après le dépôt des actes de cessions au siège social, le caractère définitif au jour de ce dépôt de la modification ci-dessus apportée aux statuts.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B/ AU TITRE DE L' ASSEMBLEE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques BUISSON de ses fonctions de co-gérant de la société à effet du 1^{er} juillet 2011 et décide, afin de pourvoir à son remplacement, de nommer pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 1^{er} juillet 2011, Monsieur Grégory BARBIN demeurant à BASSENS (73000) Le Praz du Nant n° 16.

Les co-gérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

B. BILLAUD

A. BOUILLOT

I. BRISARD

J. BUISSON

H. LE CURIEUX BELFOND

J. ELMS

R. NINO

M. PACCOUD

P. TRINQUIER

D. BRENOT

X. CODDET

J. GAIRAUD

P. ASTOLFI

G. BARBIN

*(bon pour acceptation
des fonctions de co-gérant)*